

La "Farandole", école pour enfants mentalement déficients

Autor(en): **Brunisholz, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **92 (1963)**

Heft 1

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La « Farandole », école pour enfants mentalement déficients

Selon les statistiques, 8 % des enfants suisses devraient bénéficier d'un enseignement spécialisé. Sur ce nombre, 3 % sont des déficients uniquement sensoriels, c'est-à-dire que seuls leurs organes des sens ont une acuité diminuée par une altération congénitale ou accidentelle. La proportion de 5 % qui reste est formée de déficients mentaux, dont 3 % sont éducatibles, 1 1/2 % semi-éducatibles et 1/2 % des incurables inéducatibles qui doivent être hospitalisés dans des instituts spéciaux.

Sans compter l'épreuve morale, qui est la plus lourde, ces enfants sont pour leurs familles une charge très lourde. Leur simple surveillance requiert la présence presque continuelle de la mère ; des soins médicaux particuliers sont souvent nécessaires ; leur éducation dans des écoles spécialisées ou leur internement dans des hospices causent des frais élevés.

L'union, comme en toute chose, rend les épreuves moins amères. C'est pourquoi les parents qui ont la lourde tâche de pourvoir à l'éducation d'enfants déficients se sont associés en vue de créer un organe capable de leur apporter une aide utile. Le mouvement est parti de Genève, où a été fondée « L'Association des parents ayant des enfants mentalement déficients ». De Genève, l'idée a passé à Fribourg où s'est également fondée, le 19 novembre 1961, une Association identique qui compte actuellement 90 membres actifs.

L'Association de Genève a organisé 57 groupes de classes répartis selon l'action éducative et pédagogique appropriée à chaque genre d'infirmes, sensoriels ou mentaux. L'Association de Fribourg s'est aussi donné pour tâche de créer des classes spéciales et c'est du reste la raison principale de sa fondation. L'idée d'un internat fut dès le début écartée, car les enfants déficients, encore éducatibles dans une certaine mesure, doivent garder avec leur famille un contact qui se révèle bienfaisant. Une école nommée « La Farandole », terme qui évoque l'idée d'union et de gaieté et comprenant trois groupes, fut inaugurée le 30 janvier 1962, dans les locaux de l'Institut de pédagogie curative à Fribourg. L'école est ouverte à tous les enfants déficients jusqu'à l'âge de 16 ans. Elle est fréquentée par des enfants de la ville de Fribourg et de la campagne. Seuls ceux de la ville bénéficient de deux séances journalières de classe, les autres ne peuvent s'y rendre que l'après-midi à cause des difficultés de déplacement.

L'un des problèmes épineux est précisément celui des transports. Chaque enfant doit être accompagné à l'aller et au retour, ce qui est pour la famille une rude tâche, qui s'aggrave encore lorsque le village est éloigné d'une voie ferrée. Il serait extrêmement utile de trouver des personnes qui, faisant le même trajet pour leur travail, prendraient ces enfants sous leur surveillance.

Le mardi 4 décembre dernier, les représentants de la presse fribourgeoise furent invités à une visite de l'école. Ils furent accueillis par M. Kuenlin, président de l'Association des parents, accompagné de M. Mauroux, secrétaire, et

M^{lle} Giovannoni, assistante sociale, qui donnèrent tous les renseignements désirables.

On ne peut donner ici beaucoup de détails sur les méthodes utilisées. Disons qu'elles sont adaptées au niveau mental de chaque groupe. Des travaux manuels, des exercices de découpage, de modelage, l'étude des formes, des couleurs, l'appréciation du poids des objets, le dessin rudimentaire, le classement par ordre de grandeur d'objets de même espèce, mais de dimensions différentes, tout cela fait partie d'un programme qui a pour but l'éveil des sens en attendant celui de l'esprit. Les personnes qui ont assisté à l'inauguration affirment qu'un grand progrès a été réalisé par les enfants qui fréquentent régulièrement l'école.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer chez les institutrices chargées de ce genre d'enseignement : l'ingéniosité dans la recherche des procédés propres à éveiller l'intelligence anémiée de ces petits, la patience pour recommencer, sans jamais se lasser, les mêmes gestes, les mêmes signes, malgré les succès du début, le dévouement sans bornes, comme aussi le désintéressement dont elles font preuve.

On éprouve certainement de la joie à enseigner à des enfants intelligents, à voir leurs réactions, à constater le développement progressif de leur raison, à sentir cet échange entre l'âme du maître et celle des élèves. Dans les classes où l'enfant ne parle pas, où la parole se heurte à l'incompréhension, où l'éveil des sens et des faibles lueurs de l'esprit ne peut débiter que par des gestes mécanisés, il semblerait que la maîtresse dût se sentir envahie par un sentiment de pénible isolement. Il n'en est cependant rien et chacune affirme que, par delà les sens atrophiés, on sent la présence de l'âme de l'enfant. Puis les progrès constatés et souvent étonnants constituent le meilleur encouragement chez ceux qui se sont voués à ce difficile apostolat.

Reste à évoquer un dernier aspect de ce problème et non le moins difficile, celui du financement de l'école. Le personnel enseignant, qui a dû se spécialiser et qui fait preuve d'un dévouement peu ordinaire, ne saurait être moins rétribué que celui des écoles publiques. Puis, il faudrait encore une spécialisation plus grande, des maîtres de logopédie, un matériel mieux adapté à chaque groupe, car on est loin maintenant de la classe d'Alice Descœudres où tous les déficients étaient groupés dans la même classe. Tout ce programme entraînerait des frais supplémentaires.

Jusqu'à présent l'assurance-invalidité a payé 2 fr. par enfant et par jour de classe, l'Etat 1 fr., les communes qui envoient des enfants facultativement 1 fr., et les parents 25 fr. par mois. Ces ressources sont insuffisantes pour assurer la marche de l'école. Il nous semble que la société devrait s'y intéresser davantage, c'est à la fois un devoir de charité et un devoir de justice. Et la société dont il est ici question ne peut être que la société politique, c'est-à-dire l'Etat.

La charité ne peut se contenter de bonnes paroles, elle commande de prêter main-forte à ceux qui sont dans le malheur et qui ne peuvent supporter seuls le poids de leurs épreuves. Durant des siècles, la solution des problèmes relatifs à l'assistance mutuelle fut abandonnée au soin de la charité privée. Elle s'en est acquittée souvent fort mal et combien de malheureux ont été laissés dans l'isolement au nom de ce principe ! Depuis lors, la charité privée ayant montré son insuffisance et l'esprit d'égalité ayant soufflé sur le monde, l'Etat mieux organisé s'est substitué, pour beaucoup de choses, à l'initiative privée et par ses

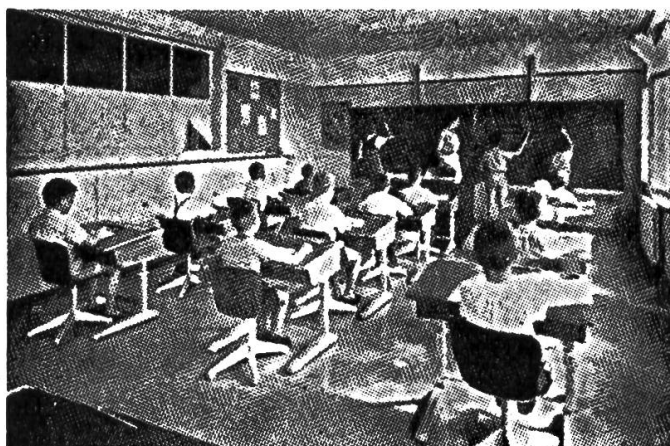
lois a obligé chacun à participer, entre autres, à l'assistance mutuelle. Les uns le regrettent et condamnent sans discrimination l'Etat-Providence comme une atteinte à la liberté, cette liberté d'oublier le malheur des autres...

L'appui de l'Etat pour l'éducation des enfants déficients s'inscrit dans le programme de l'aide à la famille. Celle-ci est la pourvoyeuse de la société, elle lui fournit sa substance. Lorsqu'elle lui apporte des sujets intelligents et robustes, dont le travail profitera davantage aux autres qu'à eux-mêmes, la société est heureuse de les recevoir. Elle doit aussi par compensation prendre en charge, du moins complètement, les déficients, comme dans une succession on ne peut accepter l'actif tout en répudiant le passif. En outre, on réclame un peu partout une aide plus grande aux sujets bien doués pour leur faciliter l'accès aux études supérieures. C'est là sans doute l'expression d'une heureuse et nécessaire évolution sociale. Si par contre, au même moment, on n'accordait qu'un secours médiocre et insuffisant aux familles qui ont à leur charge des enfants déficients, on aurait le droit de penser que tout se résume à une question de rendement, ce qui ne serait pas à l'honneur d'une société chrétienne.

C'est pourquoi nous souhaitons que la motion sur cette matière déposée par M^e Sallin, député au Grand Conseil, rencontre un accueil favorable. Chacun peut aussi, à titre privé, aider l'Association des parents en payant la cotisation de 10 fr. de membre soutien. On peut s'adresser à « Case postale 366 » à Fribourg.

M. BRUNISHOLZ

SPÉCIALITÉ D'AGENCEMENTS SCOLAIRES



GREMION FRÈRES

NEIRIVUE

Tél. (029) 3.55.81